



AQDR

ÂGISME

POUR EN FINIR

AVEC L'ÂGISME

MANIFESTE POUR
LES DROITS
DES PERSONNES
AÎNÉES



Préambule

Aînés d'aujourd'hui et jeunesse oubliée de la veille, nous avons été le fer de lance du Québec moderne. Le respect de nos droits collectifs a été au cœur de nos nombreuses luttes, de nos revendications légitimes et de nos victoires chèrement acquises.

Le filet social dont nous jouissons aujourd'hui a été tissé à coup de mobilisations guidées par notre volonté indéfectible, notre conviction ferme en la légitimité de nos droits collectifs, nos refus d'accepter le statu quo sans aspirer à mieux, mais aujourd'hui, nos droits ne sont plus assurés.

Ceux qui ont porté le Québec à bout de bras et qui l'ont bâti à la sueur de leur front sont inquiets pour leur présent et leur avenir. Nous sommes témoins d'un renversement de la pyramide démographique dont les remous affectent de façon disproportionnée ceux et celles qui, jadis, constituaient sa base.

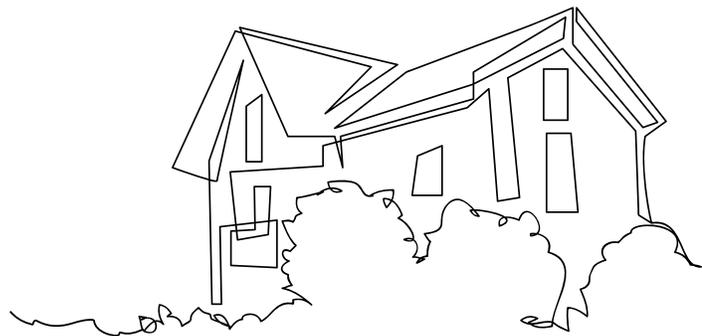
Nous lançons l'alerte, mais d'acteurs centraux et pertinents, on nous relègue à des rôles d'arrière-ban. De cycle électoral en cycle électoral, nos voix se changent en échos tandis que les gouvernements successifs gèrent des structures qui ne sont tout simplement plus adaptées à nos besoins. Alors que la qualité de vie dont la plupart des Québécoises et des Québécois bénéficient aujourd'hui est en grande partie attribuable aux contributions incessantes de ceux que l'on appelle aujourd'hui les aînés, leurs doléances doivent être répétées sans fin.

Un devoir de conscience s'impose. Les considérations théoriques ne suffisent plus. Ne dit-on pas que l'on juge une société à la manière dont elle traite ses aînés ?

Sur cette base, nous voulons un virage ; plus, nous souhaitons une révolution. Nous refusons globalement les conditions de vie actuelles des aînés. L'heure est aux actions concrètes, fortes et viables pour affirmer et veiller, une fois pour toutes, au respect des droits collectifs et individuels des personnes aînées sur tout le territoire québécois.

Les aînés sont la base, le cœur et la mémoire du Québec et méritent le meilleur des traitements. Cette culture d'âgisme doit cesser. Sans cela, les conditions que nous décrions seront les mêmes pour les générations à venir et cela, nous refusons de l'accepter.

Le droit de vieillir chez soi



Une communauté s'érige, pièce par pièce, au fil des ans. Les personnes qui y contribuent activement s'enracinent dans leur environnement et y sont profondément attachées. Il est donc essentiel de considérer ces éléments lorsque vient le temps de penser aux conditions de vie que nous offrons aux personnes âgées. Ceux qui ont passé leur vie dans une communauté méritent de la voir s'épanouir jusqu'à la fin.

Aujourd'hui, la grande majorité des aînés québécois veulent que l'on respecte leur droit de vivre et de vieillir dans le confort de leur foyer. Le modèle centré sur les hôpitaux a atteint ses limites, il nous faut un modèle centré sur l'humain.

Les contacts intergénérationnels au cœur de la mixité sociale sont une richesse inestimable. De plus, vieillir chez soi représente une alternative aux coûts significativement moindres et aux bénéfices importants lorsqu'il est question de freiner une potentielle perte d'autonomie. Le fait de demeurer actif et en contact étroit avec un milieu de vie dynamique, des proches, des amis et de la famille sont autant d'éléments qui favorisent le bien-être des personnes âgées grâce au maintien de liens sociaux de proximité et de solidarité.

La pandémie nous aura permis de constater, une fois pour toutes, que le modèle actuel est inadéquat. La pression subie par les proches aidants, dont la grande majorité sont des femmes, n'est qu'un autre exemple des conséquences de ne pas pouvoir vieillir chez soi. Le maintien à domicile se présente comme un rempart contre la vague déferlante d'isolement social. Pour plusieurs résidents de centres d'hébergement de longue durée ou de résidences, les périodes de confinement des deux dernières années n'étaient que la continuité d'un mode de vie au centre duquel la solitude régnait d'ores et déjà en maître.



Notre première arme contre l'inaction demeurera toujours notre capacité de nous indigner. Refusons ce bafouement de notre droit de vivre et vieillir dans des conditions qui nous sont favorables, et ce, dans nos milieux de vie. Indignons-nous des récits d'horreur partagés par nos frères, nos sœurs et nos amis qui vivent ou ont vécu de l'indifférence, de la négligence et pour certains, de l'abus. Indignons-nous du traitement réservé aux professionnels de la santé alors que ceux-ci peinent à fournir les soins.

Nous nous levons ensemble pour exiger des services publics de soutien à domicile accessibles, efficaces et adaptés aux besoins des aînés. Nous demandons que ceux-ci soient conçus, organisés et soutenus par du personnel compétent, en nombre suffisant et bénéficiant d'un salaire décent afin d'assurer la qualité de vie et de retraite des gens qui ont passé la leur à contribuer à la société québécoise.

*Parce que du premier
au dernier jour, chacun
et chacune d'entre nous
mérite d'être traité en toute
humanité.*



ÂGISME

Le droit à un revenu viable



Les traits et les visages de la pauvreté sont nombreux, toujours trop nombreux. Après toute une vie de travail et d'efforts, à se donner pour les autres et parfois même à les enrichir, trop d'aînés se retrouvent encore aujourd'hui en situation de précarité financière. Au Québec, c'est près du tiers des personnes âgées qui vit en situation de précarité financière.

La pauvreté est empreinte de préjugés, de honte et de jugement. Elle est pernicieuse et empêche plusieurs aînés de jouir de leur droit fondamental de vivre de façon décente. Elle affecte aussi le bien-être et la santé de tous ceux qui sont touchés, notamment par des difficultés à se loger, à se nourrir ou encore, à se soigner.

Lorsque le revenu ne permet pas de joindre les deux bouts, nous sommes placés dans une posture de fragilité et de précarité et ce, à tous les niveaux. Considérant l'érosion de la classe moyenne, nous refusons que les inégalités continuent à se creuser et à marginaliser les plus vulnérables d'entre nous, particulièrement les femmes vivant seules.

Nous réclamons le droit à un revenu viable, un revenu suffisant et nécessaire afin de vivre dignement hors de la pauvreté, pour être en mesure de faire des choix répondant à nos besoins et faire face aux imprévus. Le revenu viable représente un pilier central sur lequel nous pourrions nous appuyer afin de continuer à être des acteurs actifs sur la scène québécoise.

Même dans un pays développé comme le nôtre, l'épargne préventive est encore trop souvent impossible avant la retraite et les régimes complémentaires de retraite sont l'avantage d'une minorité. Il faut cesser de considérer les aînés comme un fardeau pour la société.

Les inégalités ne connaissent malheureusement pas d'âge et tendent même à s'accroître avec celui-ci.





Le droit à un logement abordable

Avoir son propre foyer vaut de l'or. Ce proverbe prend tout son sens à l'heure où les loyers et l'accès à la propriété sont devenus l'apanage des bien nantis et une utopie pour plusieurs. Malgré des années de professions de foi en faveur du logement de la part de nos décideurs et élus, l'accès à un logement s'apparente de plus en plus à un luxe plutôt qu'à un besoin fondamental.

Encore aujourd'hui, des milliers d'aînés attendent pour avoir accès à un logement convenable et à prix raisonnable. On assiste à un exil forcé et à une dépossession pour plusieurs aînés qui sont condamnés à abandonner les lieux où ils ont passé leur vie, faute de moyens pour y demeurer et y vieillir en toute quiétude.

Nous refusons que le logement soit de plus en plus considéré comme une marchandise, alors que c'est bel et bien une nécessité. Nous affirmons notre droit à des habitations accessibles, confortables et sécuritaires. Il faut également assurer la protection des aînés contre les hausses abusives de loyers qui resserrent l'étau et les cordons de la bourse de milliers de personnes aînées.

Les évictions déguisées et parfois malhonnêtes sont aussi au centre de ces mascarades où l'on finit par priver des milliers de personnes de leur droit fondamental à un logement décent. La conversion de certaines résidences privées pour aînés en logements locatifs sans service est un autre clou dans le cercueil de cette crise du logement.



ÂGISME

À toutes ces atteintes, il faut ajouter l'âgisme systémique qui est l'une des multiples formes de discrimination empêchant les personnes âgées de se loger de manière décente.

Alors que l'on débat encore de l'ampleur de la fuite, le bateau coule. Il faut agir immédiatement pour empêcher le naufrage.

*Nous exigeons donc des actions
et définitives en habitation,
basées sur la reconnaissance du
droit fondamental à un logement
immédiates convenable pour toutes et
tous, quelle que soit leur situation.*





Le droit à un transport répondant aux besoins des aînés

Si les véhicules automobiles ont été associés à la liberté dans l’imaginaire collectif, c’est parce que notre droit de nous déplacer selon notre gré est intimement lié à nos moyens de transport. Alors que les personnes âgées délaissent les véhicules automobiles par choix ou par obligation, elles ne devraient pas avoir à sacrifier leur liberté de déplacement.

Le transport en commun contribue au vivre-ensemble au quotidien, permet de faire des rencontres et d’établir des liens. Il faut privilégier des services à échelle humaine puisque l’accès au transport collectif est un maillon du tissu social, un service essentiel. L’accessibilité du service doit être au cœur des stratégies déployées.

Avec son territoire vaste et ses changements de saisons, la réalité géographique québécoise est complexe. Au nom de la liberté de mouvement et afin de maintenir des communautés dynamiques où les aînés sont des acteurs de premier plan, la possibilité d’utiliser le transport en commun doit être élargie au plus grand nombre possible, qu’ils résident en zones rurales ou urbaines.

Il n'y a pas d'indépendance sans flexibilité. Par conséquent, le transport collectif doit être une option économiquement, environnementalement et logistiquement attrayante. L'offre doit inclure des horaires répondant aux besoins des utilisateurs âgés à coût nul afin que tous puissent se déplacer librement en ayant le sentiment de contribuer à la pérennité de l'environnement pour les générations à venir.

Nous refusons que les âgés soient laissés pour compte et réclamons que les préoccupations des utilisateurs âgés soient au cœur des stratégies de transport développées afin que celles-ci répondent à nos besoins spécifiques.

*Il en va de nos droits, mais aussi de
notre responsabilité collective de
transporter le Québec vers l'avenir
afin que les âgés d'aujourd'hui et
de demain puissent en bénéficier.*





Le droit à un leadership fort et imputable

Les aînés sont des acteurs centraux du Québec, ils méritent une plus grande considération lorsque vient le temps de décider pour eux. Présentement, les aînés ne bénéficient pas d'une représentation à la hauteur de leurs nombreuses contributions.

Enclaver un ministre responsable des Aînés et des Proches aidants à l'intérieur du titanesque ministère de la Santé et des Services sociaux est largement insuffisant et réducteur. Le rôle des personnes âgées ne doit plus être cantonné uniquement au domaine de la santé alors que nous œuvrons dans toutes les sphères de la société québécoise. Nos doléances méritent un forum approprié afin d'être entendues et répondues.

Encore une fois, nous appelons à ce que les décideurs s'éloignent de la vision centrée sur le système de santé, retirent leurs œillères et s'ouvrent à une réalité beaucoup plus riche et complexe afin de répondre adéquatement aux attentes des personnes âgées québécoises.

Nos voisins ontariens se sont dotés d'un ministère des Services aux Aînés et de l'Accessibilité afin d'assurer que les programmes desquels nous sommes en droit de bénéficier soient adaptés à nos besoins et soient regroupés sous un même toit.

Nous voulons que notre capacité d'organisation soit reconnue et qu'elle se transpose dans l'appareil gouvernemental en prenant la forme d'un ministère des Aînés. Il en va de nos droits démocratiques à une représentation adéquate que l'on retrouve, à sa tête, un ou une ministre dont le leadership saura porter la cause des personnes âgées afin de leur assurer une retraite et un vieillissement paisible.

*Suivant ces mêmes principes
démocratiques, il faut s'assurer que la mise
en place d'une telle structure ne devienne
pas l'enfant pauvre du gouvernement,
bénéficiant de toutes les ressources
nécessaires et de l'imputabilité qui
s'impose afin de représenter adéquatement
les aînés québécois.*



Épilogue

Les luttes d'hier se perpétuent aujourd'hui. Les aînés font partie intégrante de l'avenir de notre société. Alors que les enjeux se complexifient, le respect des droits des personnes âgées du Québec commande un changement de paradigme. L'âgisme n'a plus sa place. Nous, membres actifs et bâtisseurs de la société actuelle, reconnaissons cet état de fait et refusons que les actions désormais urgentes et nécessaires soient encore remises au lendemain.

Nous réclamons la reconnaissance et le respect auxquels toutes et tous, sans exception, ont droit. Pendant que nous regardons le chemin parcouru dans le rétroviseur, il importe de tourner notre regard vers l'horizon où l'avenir nous attend. Nous savons ce dont nous avons besoin, il ne manque que le courage politique et les moyens suffisants pour concrétiser notre vision.

La vision d'un Québec où les personnes âgées ont le loisir de choisir de continuer de vivre et vieillir dans leur foyer en toute dignité en ayant accès à des soins universels de qualité.

La vision d'un Québec où chaque citoyen âgé est libéré de ses soucis financiers et n'a pas à craindre de tomber ou d'être maintenu dans la pauvreté.

La vision d'un Québec où tous ont un endroit qu'ils peuvent considérer comme un « chez soi » alors qu'ils entament une étape importante de leur vie en toute quiétude et avec la certitude qu'ils pourront y demeurer aussi longtemps qu'ils le souhaitent.

La vision d'un Québec où les aînés communiquent entre eux et sont interreliés par du transport répondant à leurs besoins pour qu'ils n'aient pas à renoncer à leur liberté de déplacement en décidant de se tourner vers des moyens de transport collectif.

La vision d'un Québec où les personnes âgées sont représentées adéquatement au sein des instances gouvernementales afin que leur voix compte à sa juste valeur.

Nous revendiquons le respect de nos droits fondamentaux pour que les personnes âgées puissent mieux vivre et vieillir, et ce, dès aujourd'hui.

ÂGUISME

